



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Article 6 de la Convention

**Rapport sur l'état d'avancement et l'efficacité
de l'exécution du programme de travail
de New Delhi modifié relatif à l'article 6
de la Convention**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport fait la synthèse des informations disponibles sur les efforts fournis par les Parties pour exécuter le programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention. Il met en évidence les progrès réalisés dans l'exécution des activités faisant l'objet du programme de travail ainsi que d'autres activités touchant l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public, l'accès public aux informations sur les changements climatiques et la coopération internationale dans ce domaine. Il récapitule en outre les besoins, les lacunes et les obstacles constatés en ce qui concerne l'exécution du programme de travail. L'objectif du rapport est de contribuer au bilan qui sera fait de l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison de la présentation tardive des observations des Parties.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Objet de la note.....	3–5	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6	4
II. Progrès accomplis dans l’exécution du programme de travail de New Delhi modifié.....	7–88	4
A. Éducation.....	7–19	4
B. Formation.....	20–30	6
C. Sensibilisation du public.....	31–46	7
D. Participation du public.....	47–57	10
E. Accès du public à l’information.....	58–68	12
F. Coopération internationale.....	69–77	14
G. Moyens d’appuyer l’exécution du programme de travail de New Delhi modifié.....	78–88	15
III. Conclusions et recommandations.....	89–93	17
Annexe		
Parties et organisations ayant désigné des centres de coordination pour l’article 6 de la Convention.....		18

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 9/CP.13, la Conférence des Parties a décidé d'adopter le programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention¹ et de faire le point du programme en 2012.
2. À sa trente-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a approuvé² le mandat établi pour l'examen de l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié, figurant dans l'annexe I du document FCCC/SBI/2011/7, et a demandé au secrétariat d'élaborer des documents pour étayer cet examen. Le secrétariat a été prié en particulier d'établir un document sur l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié³.

B. Objet de la note

3. Le présent rapport récapitule les informations relatives à l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié en s'appuyant sur les sources ci-après spécifiées dans le mandat:
 - a) Observations communiquées par les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur, le SBI les ayant invitées à sa trente-quatrième session à soumettre des informations et des observations qui pourraient être utiles pour mener à bien l'examen du programme de travail de New Delhi modifié⁴;
 - b) Communications nationales présentées après l'adoption du programme de travail de New Delhi modifié⁵;
 - c) Informations communiquées à l'occasion des ateliers régionaux sur l'application de l'article 6 de la Convention⁶;
 - d) Informations disponibles par l'intermédiaire du mécanisme d'échange d'informations en réseau sur les changements climatiques (CC:iNet).
4. Les sources d'information mentionnées ci-dessus au paragraphe 3 ont été passées en revue, l'accent étant mis sur l'exécution des activités dont il est question dans le programme de travail de New Delhi modifié⁷. En outre, le présent rapport appelle l'attention sur l'exécution d'autres activités pertinentes et récapitule les besoins, les lacunes et les obstacles restants.

¹ Figurant dans l'annexe de la décision 9/CP.13.

² FCCC/SBI/2011/7, par. 66.

³ FCCC/SBI/2011/7, annexe I, par. 6 a).

⁴ Les observations des Parties et des organisations intergouvernementales ont été publiées dans le document FCCC/SBI/2012/MISC.4. Les observations reçues des organisations non gouvernementales peuvent être consultées à l'adresse http://unfccc.int/parties_observers/ngo/submissions/items/3689.php.

⁵ Au total, 42 des 43 Parties visées à l'annexe I de la Convention et 64 des 151 Parties non visées à l'annexe I de la Convention ont fait parvenir une communication nationale après l'adoption du programme de travail de New Delhi modifié.

⁶ http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/3143.php.

⁷ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 à 19.

5. La structure du rapport correspond aux six domaines d'action de l'article 6 de la Convention: éducation, formation, sensibilisation du public, participation du public, accès du public à l'information et coopération internationale. L'exécution des activités mentionnées dans le programme de travail de New Delhi modifié qui ne relèvent pas d'un de ces six domaines fait l'objet de la section II.G.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Le SBI souhaitera peut-être prendre note des conclusions figurant dans le présent rapport en vue de déterminer les autres dispositions à prendre pour favoriser l'application de l'article 6 de la Convention.

II. Progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié

A. Éducation

7. L'importance que revêt l'éducation en matière de changements climatiques est largement reconnue par les Parties et d'autres parties prenantes. Le nombre et l'éventail croissants des activités pédagogiques entreprises à cet égard au cours des cinq dernières années témoignent des progrès appréciables accomplis dans les pays en développement comme dans les pays développés.

1. Exécution des activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié

8. On trouvera dans la présente section du rapport une synthèse des informations relatives aux activités visant à promouvoir et faciliter la prise en compte des changements climatiques dans les programmes d'enseignement scolaire à tous les niveaux et dans toutes les disciplines et à élaborer des matériels éducatifs sur les changements climatiques comme indiqué dans le programme de travail de New Delhi modifié⁸. Cette section décrit en outre l'appui fourni à l'éducation non formelle et informelle et à la réalisation d'outils pédagogiques adaptés à la situation nationale et au contexte culturel⁹. Des informations sur les efforts visant à accorder une plus large place aux questions d'adaptation et au rôle clef des jeunes dans l'éducation y figurent également¹⁰.

9. La plupart des pays développés et bon nombre de pays en développement ont fait savoir que la question des changements climatiques faisait partie du programme d'enseignement officiel aux niveaux préscolaire, primaire, secondaire et universitaire. Même si, dans la majeure partie des pays, cette question est traitée dans le cadre de la pédagogie de l'environnement, de plus en plus de pays ont commencé à l'introduire dans toutes les disciplines.

10. De nombreuses Parties ont fait état de la mise au point de nouveaux programmes universitaires expressément consacrés aux questions liées aux changements climatiques. En outre, les programmes officiels d'enseignement ont été revus dans un certain nombre de pays développés, le but étant d'étoffer le contenu de l'éducation aux changements climatiques. Dans un pays en développement, des indicateurs d'évaluation permettant de mesurer l'efficacité de la pédagogie de l'environnement ont été élaborés.

⁸ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 h).

⁹ FCCC/SBI/2011/7, annexe I, par. 4 i).

¹⁰ FCCC/SBI/2011/7, annexe I, par. 4 a) et e).

11. Des progrès sensibles ont été réalisés dans la fourniture de supports pédagogiques aux enseignants et aux élèves tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans certains pays, des outils multimédias ont été conçus pour permettre un apprentissage en classe et une autoformation. Dans bon nombre de cas, des documents d'information ont été élaborés et diffusés en coopération avec des organisations non gouvernementales (ONG). Parmi les exemples positifs d'efforts visant à introduire dans les salles de classe un matériel didactique novateur fondé sur des données scientifiques en matière de changements climatiques, il convient de mentionner le programme Eco-Schools¹¹ et l'initiative Climate4Classroom¹².

12. Bon nombre de pays ont soutenu l'éducation non formelle et informelle aux changements climatiques en s'attachant à promouvoir des programmes d'«écoles vertes» et de «campus verts» par différents moyens: aide financière ou technique accordée aux écoles pour améliorer leur efficacité énergétique et leur consommation d'eau, décharge d'enseignement pour les enseignants disposés à jouer un rôle de coordonnateur sur les questions d'environnement et à organiser des campagnes de défense de l'environnement dans l'école, plantation d'arbres, journées à thème et expositions visant à promouvoir la protection de l'environnement, concours de rédaction et de création artistique. Nombre de ces programmes ont pour objectif d'inculquer aux enfants et aux jeunes un comportement respectueux de l'environnement en les mettant directement à contribution tout en impliquant également leurs parents, les médias, les collectivités locales et le secteur privé.

13. Le programme de travail de New Delhi modifié accorde une importance toute particulière au rôle des jeunes dans l'éducation. De concert avec d'autres ONG comme des organismes de développement ou des associations socioculturelles, les mouvements de jeunesse sont une source majeure d'éducation non formelle. Administrés en général par des bénévoles, ils recourent à un apprentissage fondé sur l'expérience, offrent des programmes progressifs, font intervenir les pairs, développent l'esprit d'initiative et introduisent un système de valeurs.

14. Par ailleurs, l'éducation informelle aux changements climatiques a été appuyée par l'organisation de camps d'été et de programmes pédagogiques dans des musées, des parcs et des centres de préservation de la nature, la fourniture de ressources destinées à la formation sur la mise en œuvre de projets environnementaux ayant une composante éducative et les travaux des ONG dans ce domaine.

15. Les aspects liés à l'adaptation ont été renforcés dans l'éducation aux changements climatiques et font désormais l'objet de programmes d'études universitaires et de supports pédagogiques, de matières enseignées au niveau secondaire et d'activités extrascolaires.

2. Exécution d'autres activités

16. Dans beaucoup de pays, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, qui couvre la période 2005-2014, offre un cadre propice à des activités pédagogiques, dans les établissements scolaires mais aussi dans un contexte plus vaste. La question des changements climatiques en constitue un des principaux domaines d'activité¹³; les Parties sont incitées à prendre des mesures concrètes, notamment pour atteindre les objectifs de l'article 6 de la Convention. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), institution pilote de la Décennie, organise diverses initiatives axées sur les moyens de faire face aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement.

¹¹ <http://www.eco-schools.org/>.

¹² <http://climate4classrooms.org/>.

¹³ <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/>.

17. Des programmes éducatifs ont été entrepris dans de nombreux pays pour promouvoir des modes de consommation et de production écologiquement viables. L'initiative youthXchange¹⁴ lancée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'UNESCO en est un bon exemple: elle a pour objectif de fournir aux éducateurs et aux personnes intéressées des informations leur permettant de comprendre et de promouvoir des modes de vie durables.

3. Besoins, lacunes et obstacles

18. Malgré les progrès qui ont été faits en vue d'intégrer l'éducation aux changements climatiques dans les programmes scolaires à tous les niveaux, cette question occupe encore une place insuffisante dans bon nombre de pays. Des besoins se font sentir en particulier dans les domaines suivants: formation des enseignants; promotion d'une action coordonnée entre les initiatives pédagogiques formelles et non formelles; renforcement de la coordination entre les parties prenantes aux niveaux national et régional; et nécessité d'élaborer une méthode pour évaluer l'efficacité des activités éducatives en matière de changements climatiques.

19. Le manque de financement, d'outils pédagogiques appropriés et de formation des enseignants a été considéré comme le principal obstacle à la pédagogie de l'environnement dans les pays en développement. De même, l'absence de démarche globale dans ce domaine entrave les progrès.

B. Formation

20. De l'avis général, la formation¹⁵ doit occuper une place prépondérante dans les mesures prises par les pays pour faire face aux changements climatiques. Les Parties et d'autres acteurs concernés ont rendu compte de l'exécution de divers programmes de formation sur les questions liées aux changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement.

1. Exécution des activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié

21. Dans le programme de travail de New Delhi modifié, les Parties ont recommandé de favoriser la formation des enseignants sur la question des changements climatiques aux niveaux régional et international¹⁶ et d'élaborer des programmes et des activités au niveau régional, notamment des matériels de formation, en utilisant le cas échéant les langues locales, dans la mesure du possible¹⁷.

22. Une formation à l'intention des enseignants sur l'éducation aux changements climatiques à tous les niveaux d'études a été organisée dans de nombreux pays développés et dans quelques pays en développement. Du matériel de formation, dont un guide pour aider les enseignants à incorporer cette matière dans les programmes d'études des domaines pédagogiques pertinents, a été mis à la disposition des intéressés sur toutes sortes de sites Web gouvernementaux ou non.

23. Dans certains pays, la formation et les outils fournis aux enseignants ont été complétés par la mise en place de réseaux entre les écoles et les enseignants ou par

¹⁴ <http://www.youthxchange.net/main/home.asp>.

¹⁵ Dans le présent rapport, le groupe cible des activités de formation est constitué de professionnels jouant un rôle précis dans les mesures de riposte aux changements climatiques.

¹⁶ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 h).

¹⁷ Décision 9/CP.13, annexe, par. 19 e).

l'organisation de conférences visant à faciliter le partage de documents, d'expériences et de pratiques transposables d'éducation aux changements climatiques.

2. Exécution d'autres activités

24. Dans un grand nombre de pays, les fonctionnaires et les décideurs aux niveaux local et national, tout comme le personnel scientifique et technique, ont été formés à la question des changements climatiques. Du même coup, la formation dispensée dans le cadre de programmes à l'intention des formateurs a été mise à profit pour atteindre un public plus large. Dans les pays en développement, de nombreux programmes de formation ont été réalisés en coopération avec des organisations intergouvernementales ainsi que des organisations écologistes, confessionnelles et féminines au niveau local.

25. Divers programmes de formation ont été entrepris dans les transports, la construction, l'énergie et l'industrie manufacturière, principalement dans le domaine de l'efficacité énergétique, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Dans ces derniers, des programmes de formation ont aussi été consacrés à la mise au point d'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre.

26. Conscientes du rôle important que les médias assument dans la lutte contre les changements climatiques, bon nombre de Parties ont offert aux journalistes une formation aux aspects scientifiques, techniques et politiques de la question pour qu'ils puissent en rendre compte avec exactitude et efficacité.

27. La formation est aussi un des éléments d'un nombre non négligeable de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) depuis 2007. Beaucoup de ces projets ont contribué à aider les pays en développement à préparer leurs communications nationales, à élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux d'adaptation et des initiatives en matière d'efficacité énergétique et de gestion durable des déchets, et à introduire des technologies utilisant des énergies renouvelables.

28. La plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC: Learn), à laquelle sont associées 32 organisations multilatérales, offre un appui aux Parties et aux organismes des Nations Unies pour partager des informations sur la conception et l'exécution d'activités de formation concrètes en vue d'objectifs précis. Cette plate-forme concerne trois types d'activités et de services: gestion et mise en réseau des connaissances, élaboration d'un module de formation cohérent «Unité d'action des Nations Unies» sur les changements climatiques, et cours de formation. Elle organise actuellement des activités pilotes de projets dans cinq pays pour la mise au point de stratégies nationales permettant de renforcer les ressources humaines et les compétences dans l'optique d'un développement vert, à faibles émissions et résilient face aux changements climatiques. La stratégie de chaque pays devrait accorder une large place au renforcement des capacités des établissements nationaux d'enseignement et de formation sur la question des changements climatiques et promouvoir la sensibilisation des enfants et des jeunes¹⁸.

3. Besoins, lacunes et obstacles

29. Même si un certain nombre de pays en développement signalent des progrès en matière de formation sur la question des changements climatiques, d'autres indiquent que de grands programmes de formation devraient être mis en place à tous les niveaux de la société, les principales cibles étant les médias, les enseignants, les jeunes chercheurs, les chefs d'entreprise, les responsables politiques et les décideurs.

¹⁸ <http://www.uncclearn.org>.

30. Le manque de fonds et de compétences et un appui institutionnel insuffisant sont considérés comme des obstacles majeurs à l'exécution de tels programmes. Les Parties ont également fait état de la nécessité de méthodes permettant de mettre au point des outils pédagogiques et d'en évaluer l'efficacité.

C. Sensibilisation du public

31. La sensibilisation à la question des changements climatiques fait l'objet d'un nombre croissant d'activités tant dans les pays développés que dans les pays en développement. La portée de ces activités tend à s'élargir: elles ne se limitent plus à informer simplement des causes et des effets néfastes des changements climatiques, mais encourageant désormais le public à contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation.

1. Exécution des activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié

32. La présente section (II.C.1) est centrée sur l'exécution des activités prévues dans le programme de travail de New Delhi modifié, à savoir déterminer le degré de sensibilisation du public aux changements climatiques¹⁹ et diffuser largement des informations sur ce sujet²⁰, notamment sur les sources des émissions de gaz à effet de serre et sur les mesures susceptibles d'être prises à tous les niveaux pour faire face aux changements climatiques²¹. Il y est question en outre des efforts entrepris pour accorder une plus large place à l'adaptation et à la dimension «hommes-femmes» dans les campagnes de communication sur les changements climatiques²².

33. Des enquêtes ont régulièrement été réalisées dans les pays développés pour mesurer le degré de sensibilisation du public aux changements climatiques. Depuis cinq ans, les résultats des enquêtes font apparaître une tendance positive concernant la sensibilisation aux changements climatiques, à ses causes, à ses effets et aux mesures possibles. Une enquête menée en 2009 en Suède a montré que 99 % des Suédois étaient conscients des changements climatiques ou en avaient entendu parler.

34. Même si les efforts visant à mieux faire connaître au public la question des changements climatiques se sont nettement amplifiés dans les pays en développement, des enquêtes ont révélé que, dans certains pays, la majorité de la population méconnaît encore ce problème ou n'en est guère informée.

35. Les Parties et d'autres acteurs concernés se sont attachés à diffuser largement des informations sur les changements climatiques et les mesures susceptibles d'être prises pour remédier à leurs effets néfastes, par divers moyens: sites Web, émissions de radio et de télévision, bulletins, brochures, guides, réseaux sociaux, blogues, films, publicité, affiches, expositions, conférences, séminaires, exposés, attribution de prix de l'environnement, festivals de cinéma, journées d'action, etc. Des activités de sensibilisation ont été organisées séparément et conjointement par des administrations locales et nationales, des organismes des Nations Unies, des établissements de recherche privés et publics, des ONG, le secteur privé et les médias.

36. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, des travaux de recherche scientifique soumis à un examen collégial concernant les changements climatiques, tels que les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ont été rendus accessibles au public grâce à leur traduction dans les langues

¹⁹ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 i).

²⁰ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 j).

²¹ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 l).

²² FCCC/SBI/2011/7, annexe I, par. 4 b) et e).

vernaculaires, à la présentation visuelle des données, à des résumés en langage clair et à une large diffusion sur papier et par voie électronique. Pour éveiller l'intérêt du public, de nombreuses activités de sensibilisation ont mis l'accent sur l'impact local des changements climatiques et les mesures qui peuvent être prises localement pour y faire face.

37. Les activités de sensibilisation menées dans les pays développés et les pays en développement ont, dans bien des cas, servi à fournir des informations sur les sources de gaz à effet de serre et à promouvoir une modification des comportements de façon à contribuer à un mode de vie sobre en carbone. Dans de nombreux pays, le public a reçu des outils pour permettre à chacun de mesurer ses propres émissions de carbone, et s'est vu proposer des moyens de les réduire dans la vie quotidienne, notamment par des mesures d'efficacité et de rendement énergétiques, la gestion des déchets et l'achat de produits assortis d'une étiquette carbone. Dans certains cas, les gouvernements ont contribué à cette sensibilisation en offrant des incitations financières pour les installations qui utilisent des sources d'énergie renouvelables, ou par des règlements imposant de telles installations dans les nouveaux bâtiments.

38. Dans certains pays, une attention particulière a été accordée aux aspects liés à l'égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques, notamment par des campagnes médiatiques et des sites Web.

39. Bon nombre de Parties et d'autres acteurs concernés ont exécuté des activités de sensibilisation aux questions d'adaptation. À cet égard, des directives ont été élaborées à l'intention des experts locaux pour la mise au point de projets d'adaptation et des informations sur l'adaptation aux changements climatiques ont été largement diffusées à l'occasion de conférences et d'ateliers ainsi que sur des sites Web.

2. Exécution d'autres activités

40. Dans de nombreux pays, des activités de sensibilisation ont été expressément consacrées aux jeunes et aux enfants. Le site Web pour enfants Eco Agents²³, par exemple, présente des dessins animés et contient des informations téléchargeables et des jeux en 24 langues européennes. Des gouvernements locaux et nationaux de pays développés et de pays en développement ont fourni un appui financier à des activités de sensibilisation organisées par ou pour les jeunes.

41. Des gouvernements ont étroitement collaboré avec des ONG et des médias (stations de radio, maisons d'édition, chaînes de télévision, etc.) pour que les questions liées aux changements climatiques soient traitées de manière détaillée. Des efforts particuliers ont été déployés pour communiquer au public les résultats des négociations internationales sur les changements climatiques. Dans certains pays développés, les organes de communication rendent compte non seulement de questions liées aux changements climatiques, mais participent également de plus en plus à la conception et à l'organisation de campagnes de sensibilisation.

42. Dans bon nombre de pays développés et de pays en développement, une grande importance a été accordée à la sensibilisation du secteur privé. Dans les pays développés, les activités ont été centrées sur les questions d'efficacité énergétique. Dans les pays en développement, l'accent a été mis sur les avantages économiques que peuvent procurer les projets entrepris au titre du mécanisme pour un développement propre.

²³ <http://ecoagents.eea.europa.eu/>.

3. Besoins, lacunes et obstacles

43. En dépit des progrès accomplis ces dernières années, le degré de sensibilisation à la question des changements climatiques reste relativement faible dans les pays en développement, non seulement dans le grand public mais aussi parmi les journalistes et les responsables politiques. D'après les informations fournies par les participants aux trois ateliers régionaux relatifs à l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et aux Caraïbes, moins de 50 % des habitants de ces régions ont une idée des problèmes posés par les changements climatiques. De toute évidence, malgré les efforts qui ont été entrepris, il reste beaucoup à faire dans ce domaine dans les pays en développement, par exemple en produisant une documentation dans les langues vernaculaires et en diffusant des informations en milieu rural. Le degré de sensibilisation est plus élevé dans les petits États insulaires en développement dont, selon les participants, 70 % environ des citoyens ont connaissance des problèmes en question.

44. Des Parties ont fait état de la nécessité de renforcer encore la coopération avec les ONG, les médias et le secteur privé. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation doivent cibler davantage des groupes précis, en particulier les jeunes et les enseignants.

45. Les pays développés ont jugé nécessaire d'améliorer les systèmes d'information des consommateurs qui guident les choix du public vers des produits de consommation à faible bilan carbone et font ressortir les avantages économiques et sanitaires de ces choix.

46. Les principaux obstacles à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation dans les pays en développement sont notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines, les lacunes en termes de compétences et le faible rang de priorité accordé aux changements climatiques dans les programmes de développement. Le décalage entre les orientations des organismes donateurs et les besoins des pays est considéré comme écueil majeur.

D. Participation du public

47. Les Parties et d'autres acteurs concernés conviennent que, pour lutter contre les changements climatiques, il est essentiel de faire largement participer le public à l'élaboration des politiques et à l'action à engager dans ce domaine.

1. Activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié

48. Dans le programme de travail de New Delhi modifié, les Parties ont recommandé d'associer le public, en particulier les jeunes, à la conception et à la mise en œuvre d'efforts destinés à faire face aux changements climatiques et d'encourager la participation de l'ensemble des parties prenantes aux négociations sur les changements climatiques²⁴.

49. De nombreuses Parties s'appuient sur des processus participatifs pour l'élaboration des communications nationales et des stratégies et programmes locaux et nationaux concernant les changements climatiques. Parmi les mesures prises pour solliciter l'avis du public, il convient de mentionner les dialogues nationaux, les tables rondes, les audiences publiques, des conférences, des votes en ligne et des émissions radiophoniques et télévisées avec appels d'auditeurs.

50. Certaines Parties ont fait observer que la participation du public était un élément de leur stratégie nationale relative aux changements climatiques. Pour bon nombre de Parties, la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus

²⁴ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 k).

décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)²⁵ est le principal instrument international régissant ces questions.

51. Les participants à l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes ont noté que tous les pays de la région s'étaient dotés de mécanismes permettant au public de prendre part à l'élaboration des décisions relatives aux changements climatiques tandis que, lors de l'atelier régional pour l'Afrique, il a été constaté qu'une majorité (62 %) des pays de la région avait également mis en place un mécanisme de ce type. Enfin, les participants à l'atelier régional à l'intention des petits États insulaires en développement ont indiqué que 71 % des habitants de ces pays pouvaient prendre une part active à la prise de décisions dans le domaine des changements climatiques.

52. La participation active des jeunes aux processus décisionnels locaux et nationaux relatifs aux changements climatiques est soutenue par bon nombre de Parties, d'organisations intergouvernementales et d'ONG. Grâce à une aide financière des Gouvernements néerlandais et norvégien et avec l'assistance technique de mouvements régionaux de jeunesse et du secrétariat, un nombre accru de jeunes venus de pays en développement ont pu participer aux travaux des conférences organisées au titre de la Convention. Si la plupart d'entre eux ont pris une part active à ces travaux dans le cadre des délégations d'ONG, plusieurs délégations gouvernementales comptaient également des jeunes²⁶. Des organismes des Nations Unies et des ONG ont aussi contribué à promouvoir la participation des enfants et des jeunes aux négociations sur les changements climatiques. Le programme des «Ambassadeurs pour le climat» mis en place par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a permis à 13 délégués des enfants de faire part de leurs opinions sur les changements climatiques aux côtés de chefs d'État lors du Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques en 2009. En outre, diverses ONG ont organisé à l'intention des jeunes des programmes d'information spécialisés pour qu'ils puissent participer efficacement à l'élaboration de décisions sur les changements climatiques, concernant en particulier le processus de négociations intergouvernementales.

53. Les jeunes ont montré ces dernières années qu'ils pouvaient être des partenaires actifs dans les efforts visant à promouvoir la participation du public à la lutte contre les changements climatiques en s'associant aux débats menés aux niveaux local et mondial sur ce sujet. Des exemples de cette mobilisation sont présentés dans une brochure²⁷ produite grâce à l'Initiative des Nations Unies pour un cadre commun concernant les enfants, les jeunes et les changements climatiques²⁸, qui est coordonnée par le secrétariat.

54. Les organisations admises en qualité d'observateur et les médias s'impliquent aussi dans les travaux des conférences organisées au titre de la Convention. Les neuf grands groupes d'Action 21²⁹ sont représentés dans le processus découlant de la Convention, dans le cadre de collectifs d'ONG qui comprennent plus de 1 500 organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur. Les modalités de participation des ONG sont précisées en toute transparence dans un ensemble de directives élaborées en 2003³⁰.

²⁵ <http://www.unece.org/env/pp/treatytext.html>.

²⁶ Grâce à l'initiative des Nations Unies pour un cadre commun concernant les enfants, les jeunes et les changements climatiques, une brochure a été publiée pour informer les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les ONG et la jeunesse des procédures de participation des jeunes aux sessions organisées au titre de la Convention. Cette brochure peut être consultée à l'adresse: http://unfccc.int/files/cc_inet/information_pool/application/pdf/unfccc_youthparticipation.pdf.

²⁷ http://unfccc.int/files/cc_inet/information_pool/application/pdf/growingtogether.pdf.

²⁸ http://unfccc.int/cc_inet/cc_inet/youth_portal/items/6519.php.

²⁹ <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/>.

³⁰ http://unfccc.int/resource/ngo/coc_guide.pdf.

Les gouvernements n'ont cessé de réaffirmer l'importance de la participation active des organisations ayant le statut d'observateur, comme le prévoit l'alinéa / du paragraphe 2 de l'article 7 de la Convention, et ont reconnu le rôle appréciable qu'elles jouent dans le processus intergouvernemental³¹.

55. Conformément au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³², les gouvernements ont apporté leur appui aux initiatives prises par le secrétariat pour faciliter la participation active de ces organisations au processus de négociation par des manifestations parallèles, des expositions et des activités de sensibilisation organisées en marge des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, de fréquentes occasions de formuler des observations par écrit et d'intervenir en séance plénière, et des installations destinées à accueillir un grand nombre d'ONG lors des conférences et des ateliers se déroulant au titre de la Convention. Le Président de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et les présidents des organes subsidiaires s'efforcent de plus en plus de tenir en cours de session des réunions d'information et des séances de dialogue avec les organisations admises en tant qu'observateur³³. La participation du public aux conférences organisées au titre de la Convention est en outre facilitée par des moyens électroniques, notamment la retransmission en direct sur le Web des travaux se déroulant dans les salles de négociation et les techniques de participation virtuelle aux manifestations parallèles. Les gouvernements ont demandé au secrétariat de continuer à améliorer la participation des observateurs par des moyens de ce type à large diffusion³⁴.

2. Besoins, lacunes et obstacles

56. Des progrès ont certes été réalisés, mais les Parties et d'autres acteurs concernés, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ont estimé qu'il fallait encourager et aider davantage le public à participer aux processus décisionnels sur les changements climatiques. Dans bon nombre de pays, l'absence de dispositif institutionnel et le manque d'information du public empêchent celui-ci de prendre part à l'élaboration des décisions dans ce domaine. Des efforts particuliers devraient être entrepris pour faire entendre les points de vue des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales.

57. Certaines Parties ont estimé qu'il devrait être plus clairement rendu compte de la participation du public. En effet, il n'en est absolument pas question dans de nombreuses communications nationales et celles qui mentionnent cet élément le font sous d'autres rubriques.

E. Accès du public à l'information

58. L'importance que revêt l'accès du public à l'information sur les initiatives, politiques et résultats concernant les changements climatiques est très largement reconnue, d'autant plus que l'accès à ces informations est indispensable pour permettre à la population de prendre activement part aux décisions et d'adhérer aux politiques et aux actions engagées dans le domaine du climat. Dans la plupart des pays, des mesures ont été prises pour améliorer la diffusion d'informations sur les changements climatiques.

³¹ FCCC/SBI/2010/10, par. 166.

³² <http://www.un.org/documents/ga/conf151/aconf15126-1annex1.htm>.

³³ FCCC/SBI/2011/7, par. 172.

³⁴ FCCC/SBI/2011/7, par. 175.

1. Exécution des activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié

59. Dans le programme de travail de New Delhi modifié, les Parties ont recommandé de diffuser plus largement des documents non protégés par le droit d'auteur et des traductions de documents sur les changements climatiques, en respectant la législation et les normes relatives à la protection du droit d'auteur³⁵.

60. Si bon nombre de Parties et d'autres acteurs concernés ont fait état de la traduction et de la diffusion de documents relatifs aux changements climatiques comme indiqué ci-dessus au paragraphe 36, les efforts entrepris pour diffuser plus largement des documents exempts de droits d'auteur ne sont pas mentionnés.

2. Exécution d'autres activités

61. Beaucoup de pays développés, en particulier ceux qui sont parties à la Convention d'Aarhus, sont dotés de cadres juridiques donnant au public le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement et aux changements climatiques. Il s'agit généralement des informations détenues par les pouvoirs publics, mais dans certains cas le public peut aussi se renseigner directement auprès d'entreprises privées. Tant les pays développés que les pays en développement s'attachent à promouvoir l'accès aux informations sur les politiques relatives aux changements climatiques dans le cadre de leurs stratégies et plans nationaux et ont rendu compte d'activités entreprises à cet égard aux niveaux local et national.

62. Dans toutes les régions, les Parties et d'autres acteurs concernés ont conçu et employé divers moyens pour que le public puisse s'informer des questions liées aux changements climatiques: sites Web, bulletins, publications scientifiques et techniques, émissions de radio et de télévision, conférences, séminaires, ateliers, etc.

63. Dans les pays en développement, les journaux, la radio et la télévision traitent de plus en plus souvent de la question des changements climatiques. Les participants à l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique ont indiqué avoir essentiellement recours à ces médias. La plupart ont précisé qu'il existe dans leurs pays un centre national de coordination auquel il est possible de s'adresser pour obtenir des informations sur les changements climatiques et plus de 65 % de ces pays ont un site Web officiel consacré à cette question. Les participants à l'atelier régional organisé en Europe ont reconnu que la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus pouvait contribuer à améliorer l'accès à l'information. Ainsi qu'il ressort de l'atelier régional pour les petits États insulaires en développement économique, 77 % des pays participants ont un site Web national sur les changements climatiques et 73 % un centre national de coordination permettant d'obtenir des informations dans ce domaine.

3. Besoins, lacunes et obstacles

64. S'agissant de diffuser des informations sur les changements climatiques et de faire en sorte que le public puisse y accéder, des progrès ont certes été enregistrés dans les pays développés et les pays en développement, mais il a été signalé dans bon nombre de cas que ces informations laissaient à désirer ou qu'il était difficile de se les procurer.

65. L'accès du public pâtit surtout du manque d'information dans les langues vernaculaires, de l'absence de moyens techniques permettant de recueillir, de stocker et de diffuser des données sur les changements climatiques et de la piètre qualité de certains des sites Web actuels.

³⁵ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 g).

66. Des Parties ont fait observer que la coopération entre les pouvoirs publics, les milieux universitaires, les organisations de défense de l'environnement et d'autres parties prenantes devait être améliorée en ce qui concerne le partage d'informations et la création de bases de données centralisées pour que les informations soient effectivement disponibles. En outre, force était de constater que, dans de nombreux pays en développement, la majeure partie de la population n'avait guère accès aux technologies de l'information.

67. L'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique a démontré qu'il fallait recourir à un large éventail de modes de communication (conférences de presse, imprimés publicitaires, médias en ligne, courts métrages, etc.). Cette diversité permettrait à un plus grand nombre de citoyens de prendre conscience des changements climatiques et de contribuer à les atténuer.

68. Il a été noté qu'il serait difficile à certains pays en développement de diffuser plus largement des documents libres de droits d'auteur sur les changements climatiques et que les Parties devaient reconsidérer cette question.

F. Coopération internationale

69. La coopération sous-régionale, régionale et internationale a joué un rôle important dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié. Les pays développés et les pays en développement ont conjugué leurs efforts et coopéré avec des organisations intergouvernementales et des ONG pour regrouper efficacement les compétences et les ressources financières et techniques afin de mettre en œuvre des activités se rapportant à l'article 6 de la Convention.

1. Exécution des activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié

70. Dans le programme de travail de New Delhi modifié, les Parties ont recommandé de renforcer la coopération et la coordination aux niveaux international et régional en vue de concevoir et de mettre en œuvre des activités relevant de l'article 6 de la Convention³⁶. Il a été recommandé en outre de renforcer les réseaux régionaux existants, d'élaborer et de promouvoir des projets régionaux qui contribuent au partage des informations et des bonnes pratiques et à l'élaboration d'outils pédagogiques dans les langues locales, de sensibiliser aux besoins et aux préoccupations aux niveaux régional et sous-régional, de créer des portails régionaux pour le CC:iNet et d'organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux pour favoriser le transfert des connaissances et des compétences³⁷.

71. Un certain nombre de Parties ont fait état de la mise en place de réseaux régionaux et sous-régionaux pour exécuter des activités relevant de l'article 6 de la Convention, ou ont déclaré y participer. Plusieurs réseaux ont contribué à une prise de conscience des préoccupations et des besoins régionaux: le Programme de recherche scientifique sur les changements climatiques du Pacifique s'est attaché à faire connaître les causes et les effets de l'évolution du climat dans cette région et le Réseau ibéro-américain des bureaux chargés de la question des changements climatiques a mis au point le plan d'adaptation latino-américain. Au niveau régional, les activités réalisées ont consisté à organiser des conférences, à mettre en place des plates-formes d'information en ligne et à offrir des bourses de perfectionnement pour l'étude des effets régionaux des changements climatiques.

³⁶ Décision 9/CP.13, par. 18

³⁷ Décision 9/CP.13, par. 19.

72. De nombreux pays en développement ont signalé avoir reçu des ressources financières pour élaborer leurs communications nationales et exécuter des projets d'adaptation et d'atténuation.

73. Quelques Parties et des ONG ont fait état d'une coopération internationale concernant la mise au point de matériels d'éducation et de formation au niveau régional, y compris leur traduction dans les langues locales.

74. Des Parties ont jugé nécessaire de mettre en place des plates-formes régionales d'information.

75. Divers ateliers régionaux et sous-régionaux ont été organisés par des Parties, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des ONG pour partager l'expérience acquise concernant les activités exécutées au titre de l'article 6 de la Convention. Grâce aux généreuses contributions de Parties, le secrétariat a organisé en 2009 et 2010 cinq ateliers régionaux consacrés à l'application de l'article 6 de la Convention.

2. Besoins, lacunes et obstacles

76. Des Parties ont fait état de la nécessité d'adopter une stratégie régionale en matière de changements climatiques qui soit flexible, puisse être adaptée et soit complétée par des stratégies aux niveaux sous-régional et national. Certaines Parties ont souligné qu'une coopération étroite entre les centres nationaux de coordination pour l'article 6 de la Convention pouvait grandement contribuer à un tel objectif.

77. Notant que les ateliers régionaux mentionnés ci-dessus au paragraphe 75 avaient constitué une expérience riche d'enseignements, de nombreuses Parties ont fait valoir que l'organisation à intervalles réguliers d'ateliers régionaux et sous-régionaux était nécessaire pour améliorer la coopération internationale, en particulier dans un cadre Sud-Sud, avec le soutien financier et technique d'organisations et de partenaires multilatéraux et bilatéraux.

G. Moyens d'appuyer l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié

78. La présente section passe en revue les informations disponibles au sujet de l'exécution d'activités visées par le programme de travail de New Delhi modifié qui ne relèvent pas d'un des six domaines d'action de l'article 6 de la Convention.

1. Moyens d'appuyer l'application de l'article 6 de la Convention comme indiqué dans le programme de travail de New Delhi modifié

79. Dans le programme de travail de New Delhi modifié, les Parties ont recommandé ce qui suit: développer les capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour identifier les insuffisances et les besoins en ce qui concerne l'application de l'article 6 de la Convention; évaluer l'efficacité des activités entreprises et étudier leurs liens avec les engagements pris au titre de la Convention³⁸; établir, au titre de l'article 6 de la Convention, un plan d'action national³⁹; désigner un centre de coordination national pour les activités relatives à l'article 6 de la Convention et lui fournir un appui⁴⁰; et établir un registre d'organismes et d'experts⁴¹ et des critères d'identification et de diffusion d'informations sur

³⁸ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 a).

³⁹ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 c).

⁴⁰ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 d).

⁴¹ Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 e).

les bonnes pratiques en ce qui concerne les activités mises en œuvre au titre de l'article 6 de la Convention⁴².

80. De nombreuses Parties ont mis au point de nouveaux dispositifs institutionnels ainsi que des textes législatifs axés sur l'exécution d'activités se rapportant à l'article 6 de la Convention. Or des lacunes et des besoins ont aussi été recensés en la matière, comme on l'a vu dans les sections A à F ci-dessus à la rubrique «besoins, lacunes et obstacles». Une seule Partie a fait état de l'évaluation de l'efficacité des activités, sous la forme d'une analyse des effets de l'appui gouvernemental à la pédagogie de l'environnement. Certaines Parties ont mis l'accent sur les liens existant entre l'exécution d'activités au titre de l'article 6 de la Convention et d'autres engagements découlant de cet instrument, qu'il s'agisse des objectifs d'atténuation ou du transfert de technologies. Si bon nombre de Parties ont élaboré des plans d'action nationaux sur les questions liées aux changements climatiques, rares sont celles qui ont fait état d'un plan d'action national sur l'article 6 de la Convention.

81. Au total, 71 Parties ont désigné un centre de coordination national pour l'article 6 de la Convention. Aucune d'entre elles n'a fait état de l'appui fourni à ces centres ou de l'établissement d'un registre d'experts des activités liées à l'article 6 de la Convention.

82. Lors de l'atelier régional européen consacré à l'article 6 de la Convention, les Parties sont convenues d'un ensemble de critères permettant de recenser les pratiques recommandables pour l'application de cet article⁴³. Il a été indiqué que les bonnes pratiques devaient revêtir un caractère novateur pour ce qui est des méthodes, des groupes cibles et des moyens utilisés, s'avérer efficaces du point de vue du nombre de personnes concernées et de la réduction du niveau des émissions de gaz à effet de serre, présenter un bon rapport coût-efficacité et pouvoir être reproduites dans d'autres pays de la région.

2. Appui à l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié

83. En adoptant le programme de travail de New Delhi modifié, la Conférence des Parties a demandé au FEM de fournir, selon les besoins, des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de ce programme de travail et de lui faire régulièrement rapport sur les activités qu'il aurait soutenues⁴⁴. À sa seizième session, la Conférence des Parties a engagé le FEM à faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour financer l'exécution d'activités relevant de l'article 6 de la Convention⁴⁵.

84. Le FEM a principalement financé des programmes de formation, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus au paragraphe 27. Le financement accordé aux activités concernant d'autres domaines d'action de l'article 6 de la Convention correspondait pour l'essentiel à des éléments mineurs de certains projets dont l'objectif premier était tout autre. Dans l'additif 2 du rapport du FEM à la Conférence des Parties à sa dix-septième session, il est indiqué que, selon une estimation initiale, 84 301 200 dollars des États-Unis au minimum ont été affectés à des activités liées à l'article 6 de la Convention depuis la création du FEM⁴⁶.

85. Des Parties, des institutions bilatérales et multilatérales et d'autres organisations internationales ont accordé un appui financier à un nombre non négligeable d'activités se rapportant à l'article 6 de la Convention dans des pays en développement. Cependant, on ne dispose pas de données détaillées sur le financement alloué.

⁴² Décision 9/CP.13, annexe, par. 17 f).

⁴³ FCCC/SBI/2010/2, par. 9.

⁴⁴ Décision 9/CP.13, par. 5.

⁴⁵ Décision 7/CP.16, par. 5.

⁴⁶ FCCC/CP/2011/7/Add.2.

3. Besoins, lacunes et obstacles

86. Des Parties ont estimé que le FEM devait prévoir, pour l'application de l'article 6 de la Convention, des moyens de financement accrus selon des procédures moins bureaucratiques et plus transparentes.

87. Par ailleurs, les Parties ont jugé nécessaire d'améliorer les directives concernant la présentation, dans les communications nationales, d'informations sur les activités liées à l'article 6 de la Convention.

88. Certaines Parties ont considéré la faiblesse des mécanismes juridiques et institutionnels et le manque de ressources financières et techniques adéquates comme des obstacles majeurs à l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs à l'article 6 de la Convention.

III. Conclusions et recommandations

89. Les Parties, les organisations intergouvernementales et les ONG indiquent avoir continué à élaborer et à appuyer différents programmes et activités se rapportant à l'article 6 de la Convention. Malgré les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié, de nombreux obstacles subsistent. Pour beaucoup de Parties, en particulier des pays en développement, et d'ONG, les capacités institutionnelles, juridiques, techniques et organisationnelles existantes doivent être renforcées en vue de faciliter la coordination et l'exécution des activités visées à l'article 6 de la Convention.

90. Si de nombreux pays en développement bénéficient d'un soutien financier et technique des pays développés et d'organismes bilatéraux et multilatéraux pour des programmes de formation, des campagnes de sensibilisation et la production de matériels pédagogiques par exemple, la plupart d'entre eux estiment avoir besoin de fonds supplémentaires pour élargir ces activités. À cet égard, les Parties ont demandé au FEM de prévoir plus de moyens financiers pour les activités relevant de l'article 6 de la Convention⁴⁷ et ont suggéré de mettre en place un guichet de financement dans le cadre du Fonds vert pour le climat⁴⁸.

91. Il a été noté que des possibilités de formation devraient être offertes aux groupes qui jouent un rôle clef dans l'éducation et la communication concernant les changements climatiques, notamment les journalistes, les enseignants et les responsables locaux, afin de renforcer leurs compétences à cet égard. Par ailleurs, comme cela a été mentionné, les efforts fournis pour accroître la participation des jeunes, des femmes, des organisations de la société civile et des communautés autochtones à l'application de l'article 6 de la Convention devraient être intensifiés.

92. Il a été jugé nécessaire de mieux rendre compte des activités liées à l'article 6 de la Convention dans les communications nationales, ce qui pourrait contribuer à l'échange d'informations et à la mise en évidence des lacunes, des besoins et des obstacles constatés dans ce domaine.

93. Les Parties ont également souligné qu'il faudrait suivre et évaluer les résultats des activités de sensibilisation du public, d'éducation et de formation afin d'en accroître l'efficacité.

⁴⁷ Décision 7/CP.16, par. 5.

⁴⁸ FCCC/SBI/2012/5, par. 29.

Annexe

Parties et organisations ayant désigné des centres de coordination pour l'article 6 de la Convention¹

Parties visées à l'annexe I de la Convention

Allemagne
Australie
Belgique
Bulgarie
Canada
Croatie
Espagne
Fédération de Russie
Finlande
France
Irlande
Pays-Bas
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Slovénie
Suède
Turquie
Union européenne

Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Albanie
Algérie
Angola
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Belize
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Burkina Faso
Cambodge
Colombie
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Cuba
Dominique

¹ La liste complète des centres de coordination pour l'article 6 de la Convention, y compris le nom des personnes à contacter, peut être consultée sur CC:iNet à l'adresse http://unfccc.int/cc_int/cc_inet/information_pool/items/3888.php.

Égypte
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Honduras
Îles Cook
Indonésie
Iran (République islamique d')
Jordanie
Kenya
Libéria
Madagascar
Maroc
Maurice
Mexique
Monténégro
Mozambique
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Panama
Pérou
République démocratique du Congo
République dominicaine
Rwanda
Sainte-Lucie
Sierra Leone
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Tadjikistan
Tchad
Uruguay

Organisations

Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale
Programme des Nations Unies pour l'environnement
